

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 21 FEVRIER 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. SUSS, M. ZINCK (excusé), MM. HERRLE, KNOERY, FROEHLICH, qui étaient représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, M. VOGEL, M. TREIBER, M. FEIG.

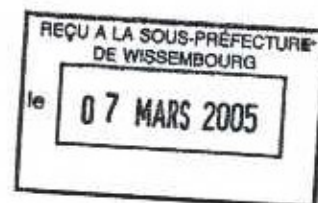
MM. MEYER-KUHN, MESSMER, WALTER, NEUHARD, (excusés), M. HELMER E., M. WITTMER, Mme GESANG.

DEL. N° 005/2005conseil

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF « CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE
TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN » - EXERCICE 2004**

Le Président ayant quitté la salle, Madame Weiss, Vice-Présidente, -désignée par le conseil communautaire- présente le compte administratif « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein » de l'exercice 2004 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	86 477,17 €	
recettes	25 038,19 €	
déficit d'investissement		61 438,98 €
- en section de fonctionnement		
dépenses	45 689,42 €	
recettes	14 501,09 €	
déficit de fonctionnement		31 188,33 €



et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins 1 abstention, le compte administratif « centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein » 2004.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 1^{er} mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS